

25 MILLIONS D'EUROS POUR RELANCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, AIDER LES PLUS FRAGILES ET SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences, Grand Paris Grand Est se mobilise pour accompagner les entreprises et les publics les plus en difficulté sur notre territoire. Un engagement fort en faveur de la relance économique, la transition écologique et la rénovation des infrastructures qui s'inscrit en cohérence avec les 3 axes d'intervention du Plan « France Relance » de l'Etat et la volonté d'inscrire ses 70 mesures, au plus proche des réalités locales.



RÉNOVER LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS 19,4 M €

La crise sanitaire a révélé, avec plus d'acuité encore, le besoin de disposer de services publics de qualité et d'infrastructures performantes et renouvelées : pour **les services publics de l'eau et des déchets**, en première ligne, comme pour les réseaux numériques, indispensables à la poursuite de l'activité économique. La place croissante des enjeux environnementaux (stress hydrique, pollution de l'eau et des sols) ajoute, elle-aussi, à la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour moderniser les infrastructures.

Ainsi, le plan de relance territorial prévoit, en cohérence avec les investissements de « France Relance » pour accélérer la rénovation des infrastructures publiques, 19M€ d'investissements sur **les réseaux d'assainissement** dès 2020. Parce qu'une **meilleure prise en charge des déchets** est également indispensable, 400 000€ seront dédiés à des travaux de modernisation des déchèteries qui mobiliseront des entreprises du territoire.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE 4,15 M € DES HABITANTS



Avec la période de confinement, la limitation des déplacements et le développement du télétravail ont révélé le rôle essentiel joué par les espaces de proximité et du quotidien. Dans un territoire doté d'une forte densité d'espaces verts et de zones pavillonnaires, Grand Paris Grand Est poursuivra et intensifiera ses investissements pour **la préservation et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants**.

dans plusieurs Villes. Des investissements notables qui mobiliseront des artisans locaux pour la rénovation de logements individuels denses et anciens sur le territoire, complémentaires des mesures du plan de relance de l'Etat avec l'extension du dispositif « Ma Prime Rénov' » à tous en 2021.

Ils prendront la forme d'un **fonds habitat** instauré à l'échelle du territoire afin notamment de **financer les travaux de rénovation énergétique des logements** via l'expérimentation du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire

La réalisation des travaux du **parc urbain du Plateau d'Avron (3,7 M€)** et le recensement des **friches urbaines** auprès des Villes contribueront, de plus, au renforcement des mesures gouvernementales pour **le développement des espaces verts et agricoles**.



SOUTENIR LES ENTREPRISES LOCALES 512 000 €

Les entreprises du territoire ont été particulièrement touchées par la période de confinement et les conséquences durables de la pandémie sur l'activité économique. Pour accélérer la reprise de l'activité, Grand Paris Grand Est propose des actions adaptées, visant particulièrement **les TPE, les PME, et les entreprises artisanales du territoire** fortement affectées par la crise.

Ile-de-France (420 000€) ainsi que la conclusion de nouveaux partenariats visant à accompagner **la reprise d'activité des entreprises**. L'exonération du paiement des loyers des équipements économiques sur la période de confinement s'inscrit également dans cette démarche proactive de soutien au tissu économique. Des mesures fortes pour les entreprises et les TPE/PME, qui bénéficient également de **la baisse des impôts de production** et du renforcement de leurs fonds propres, prévus par le Gouvernement.

Le plan de relance territorial prévoit ainsi le renouvellement de l'offre de service aux entreprises, avec la participation de l'EPT au plan d'aide de la Région

ACCOMPAGNER LES HABITANTS 171 000 € LES PLUS FRAGILES



La crise sanitaire a accentué les inégalités sociales et économiques de notre territoire, touchant plus particulièrement les habitants les plus fragiles des quartiers en Politique de la Ville. C'est pourquoi Grand Paris Grand Est propose des mesures spécifiques pour soutenir les actions associatives et entrepreneuriales en faveur des plus précaires.

Un fonds spécial de 130 000 € permettra de soutenir 19 projets associatifs inscrits dans le Protocole d'Engagements Réciproques (PER) signé avec l'Etat en 2019. Des partenariats seront également conclus avec des acteurs économiques et associatifs locaux afin de **favoriser l'insertion par l'emploi et l'activité économique** sur le Plateau de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, visant notamment à **réduire la fracture numérique**.



FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES ET L'ALIMENTATION LOCALE 375 000 €

Les enjeux sanitaires ont mis en exergue la nécessité d'accélérer la transition écologique de nos territoires. A cette fin, parce que **le développement des mobilités douces est un enjeu majeur** de réduction des émissions de GES, Grand Paris Grand Est renforcera le développement du vélo par le recensement et le soutien aux aménagements de pistes cyclables portés par les Villes. L'institution se doit, elle-aussi, d'être exemplaire. Il est donc prévu d'acheter 10 vélos électriques pour favoriser la pratique par les agents et réduire l'empreinte carbone de l'EPT. Une démarche proactive de développement des mobilités douces, en cohérence avec l'axe transport de « France Relance » qui promet une accélération des investissements dans les modes de déplacement alternatifs à la voiture (trams, bus, métros, vélos).

Le développement d'une alimentation saine et locale sur le territoire poursuit le même objectif. Dans la lignée du volet « transition agricole, alimentation et forêt » des mesures gouvernementales, l'EPT soutiendra les entreprises et associations du secteur par un ensemble d'actions concrètes : **la création d'un annuaire des distributeurs de produits locaux, la sensibilisation au gaspillage dans les cantines et le renforcement du réseau d'AMAP**.

Enfin, pour accélérer la transition vers une consommation écoresponsable et numérique, l'EPT soutiendra **les actions de réemploi** en partenariat avec les associations compétentes, notamment dans les déchèteries. Des terrains fonciers disponibles seront également identifiés pour accueillir des sites de **traitement des déchets organiques** afin de réduire les temps de trajet vers ces équipements et **renforcer les mesures de tri**.